



Trabajo Fin de Grado

La langue française au Québec : une approche historique

Autor/es

Almudena Lisbona Gómez

Director

Prof. Dr. Fidel Corcuera Manso

Facultad de Filosofía y Letras

2018

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Le français au Canada aujourd’hui.....	2
2.1.	La situation actuelle de la langue française.....	2
2.2.	Le français au Québec	2
3.	L’arrivée de la langue française au Canada.....	3
3.1.	Les premiers voyages	3
3.2.	La langue des colons	4
4.	Traits spécifiques du français québécois	7
4.1.	Traits phonétiques	7
4.1.1.	Évolutions convergentes	8
4.1.2.	Évolutions divergentes	8
4.1.3.	Conservations dans la prononciation.....	11
4.2.	Le lexique.....	12
4.2.1.	Archaïsmes et dialectalismes.....	12
4.2.2.	Amérindianismes.....	13
4.2.3.	Anglicismes.....	14
4.2.4.	Néologismes.....	16
4.3.	Le niveau grammatical	17
5.	Le statut administratif et social du français au Québec	17
5.1.	Le statut social du français avant et après la conquête anglaise.....	18
5.2.	La Révolution tranquille.....	20
5.3.	Le statut administratif du français	21
5.4.	La situation du français dans l’actualité	24
6.	Conclusion.....	26
7.	Bibliographie	27

1. Introduction

Dans cet essai, nous réalisons une approche du français québécois afin de connaître les évènements historiques qui ont mené à la propagation de la langue française dans le continent américain et, plus concrètement, au Québec.

Pour atteindre cet objectif, nous avons divisé le travail en quatre parties. La première partie analyse la situation actuelle de la langue française au Canada et au Québec au moyen de quelques données démographiques et linguistiques. Par la suite, dans le deuxième chapitre, nous étudions l'arrivée de la langue française au Canada et de l'origine des colons qui y sont arrivés. Cela nous a permis de développer, dans le chapitre suivant, les particularités linguistiques les plus remarquables du français québécois. Nous étudions les traits les plus communs dans les niveaux phonétique, lexical et grammatical.

Finalement, pour conclure notre approche, nous réalisons une synthèse sur le statut de la langue française au Québec au long des années : à partir de l'arrivée des Français, lors de la conquête du pays par les Britanniques et son statut au XXe siècle et par extension, dans l'actualité.

Finalement, nous présentons les conclusions les plus importantes, dérivées de notre analyse, sur l'évolution historique de la présence de la langue française au Québec.

2. Le français au Canada aujourd’hui

2.1. La situation actuelle de la langue française

Le Canada est un pays situé en Amérique du Nord dont la population est de 35,15 millions de personnes, selon le recensement de 2016, distribuée en dix provinces et trois territoires. Les provinces les plus peuplées sont l’Ontario (38,3 %) et le Québec (23,2%). Les langues officielles du pays sont l’anglais et le français, étant l’anglais la langue maternelle du 58,1 % de la population, le français celle du 21,4 % et d’autres langues pour 19 % des habitants.¹

Tenant compte de ces données, on peut constater que les francophones constituent la minorité linguistique du pays et, également, la minorité linguistique de l’Amérique du Nord avec un pourcentage de 2 %. Cela est renforcé aussi par un taux de croissance assez faible. Ainsi, le français est une langue qui a dû lutter pour survivre dans le sol américain.

2.2. Le français au Québec

La plupart des francophones du pays habitent dans la province de Québec (85,5 %), ce qui démontre qu’ils sont inégalement répartis sur le territoire. Le Québec, selon le recensement de 2011, a une population de 7,8 millions de personnes. Le français est la langue maternelle du 78 %, l’anglais est la langue maternelle du 7,6 %, alors que d’autres langues représentent 12,3 % de la population. Le Québec est, en plus, la seule province unilingue qui a le français comme langue officielle.²

Dans l’actualité nous pouvons différencier deux communautés de francophones : les descendants des colons qui ont peuplé la vallée du Saint-Laurent et les descendants des Acadiens qui ont peuplé la côte est. À conséquence des événements historiques, le français parlé par les Acadiens et celui parlé par les Québécois ont des différences remarquables.

¹ Vid. *Statistique Canada : programme du recensement* http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm?GC=01&RELEASE_TOPIC_ID=5#keystats (consulté le 20 juin 2018)

² Vid. « *Province de Québec : données démolinguistiques* », en L’aménagement linguistique dans le monde, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Quebec-2demo.htm> (consulté le 15 mai 2018)

Le terme « français québécois » ou « franco-ququébécois » fait référence au français parlé dans la province du Québec, mais il fait référence aussi au français d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. Chacun de ces territoires a ses propres particularités, mais ils trouvent tous leurs origines, comme nous avons dit, dans le français des colons qui se sont établi tout au long de la vallée du fleuve Saint-Laurent.

Même à l'intérieur d'une même province nous pouvons trouver des différences remarquables. « Au Québec, parler d'un seul “français québécois” est en réalité une fiction. Il est certain, en effet, qu'un Gaspésien parle différemment d'un Montréalais de l'est de la ville, et cela, même s'ils discutent de sujets communs » (Martel & Cajolet-Laganière, 1996).

3. L'arrivée de la langue française au Canada

3.1. Les premiers voyages

Au XVI^e siècle, la France était un pays fort avec un désir de développement économique. Ainsi que les autres grandes puissances de l'époque, comme l'Espagne, l'Angleterre ou le Portugal, la France voulait trouver le passage vers les Indes afin de découvrir ses richesses et de les exploiter. C'est ainsi que les Français, sous le règne de François I^{er}, ont développé leur route dans l'Océan Atlantique où ils ont trouvé surtout des ports de pêche, comme à Terre-Neuve.

Quand ils sont arrivés au continent américain, ils ont trouvé une forêt boréale habitée par des populations autochtones qui parlaient des langues appartenant à la famille algonquienne. Les Français commencent à explorer le fleuve Saint-Laurent en 1506 conduits par Jean Denis. Quelques années plus tard, en 1524, Girolano de Verrazzano prend possession de la Nouvelle-France et en 1535 c'est Jacques Cartier qui arrive jusqu'à Hochelaga (actuelle ville de Montréal).

Le français ne commence vraiment son expansion qu'à partir de 1608, quand Samuel de Champlain fonde la ville de Québec. Quelques années plus tard, en 1634, on fonde la ville de Trois-Rivières et, en 1642, c'est la fondation de Montréal (Lorbert, 1928).

Au début, la colonisation devient difficile et les installations échouent constamment à cause des températures extrêmes. Finalement, grâce à Louis XIV et à son ministre Colbert, secrétaire d'État de la Marine, les colonies acquièrent une plus grande importance. Peu à peu, le gouvernement commence à s'intéresser au développement des colonies et aux explorations, de sorte que, Cavelier de la Salle descend le fleuve Mississippi afin d'unir les Grands Lacs du Nord avec le sud. Le nouveau territoire reçoit le nom de Louisiane (Brunot, 1967).

Le pays commence à se peupler grâce à l'arrivée des nouveaux colons et des filles du Roi. Cela produit une augmentation du taux de naissance, car la plupart des familles avaient entre dix et douze enfants.

La population se développa sur elle-même et par elle-même. [...] Elle doubla le chiffre de la population qui, de trente-sept mille sept cent seize individus, en 1734, monta bientôt à environ soixante et onze habitants, en eut huit mille en 1754. Montréal atteignit quatre mille cinq cents en 1760. Ce n'étaient pas encore des villes, c'étaient déjà des bourgades qui pouvaient compter comme des centres d'influence. (Brunot, 1967, p. 1045)

C'est dans la Vallée du Saint-Laurent, le cœur de la colonie, que la langue française commence à s'adopter comme langue commune. Peu à peu, elle s'étendra un peu partout dans le continent américain.

Ensuite, afin d'analyser les particularités de la langue parlée au Québec, nous allons voir quelle était la langue parlée par les colons et quelle était la situation de la langue française en Amérique du Nord pendant les premières années de la colonisation.

3.2. La langue des colons

Pour analyser les particularités de la langue parlée au Québec, nous devons considérer quelle était la langue parlée par les colons et quelle était la situation de la langue française en Amérique du Nord pendant les premières années de la colonisation.

Au XVIIe et XVIIIe siècle, la situation linguistique en France n'était pas très uniforme. En effet, la langue française telle qu'on la connaît aujourd'hui n'était pas encore la langue maternelle de toutes les Françaises et de tous les Français. Les patois dominaient la France et une grande partie des colons parlaient ces variétés de français et

non pas la langue dérivée du francien, qui a été le dialecte de la langue d'oïl qui finit par s'imposer sur les autres et devenir la norme.

Nous pouvons faire la distinction entre deux moments quant à la colonisation. D'abord, il s'est produit une première vague migratoire au XVII^e siècle, dont les colons provenaient de la Normandie (18,5 %), de l'Île-de-France (14,7 %), du Poitou (10,9 %), d'Aunis, des îles de Ré et d'Oléron (10,6 %), du Saintonge (5,8 %), etc.³

D'autre part, les colons de la deuxième vague, au XVIII^e siècle, provenaient de l'Île-de-France (11,9% - 12,2%), de la Normandie (10,3% - 10,9 %), de la Bretagne (7,9 – 8,2%), du Poitou (6,1% - 6,0%), de la Guyenne et d'Angoumois (6,3% - 5,8%), etc.⁴

Comme nous pouvons constater, bien qu'il y eût des colons qui provenaient de toutes les régions, c'étaient ceux de la côte ouest de la France qui prédominaient. En plus, ce sont les Normands qui ont pu s'établir les premiers, ce qui a contribué à la survie de certains traits linguistiques régionaux dans le français québécois. Les parlers de cette zone géographique, tenant compte de la proximité de l'Île-de-France, le cœur du pays, ressemblait assez au francien, de sorte que l'on peut considérer que les colons de ces régions étaient francisants (locuteurs du francien) ou qu'ils avaient, au moins, de connaissances passives de cette variété.

Cependant, d'autres linguistes proposent que le caractère actuel du français québécois ne doit pas seulement se mettre en rapport avec l'origine géographique des colons, mais aussi avec leur origine sociale. « Les caractéristiques générales de la prononciation moderne du français au Québec dérivent essentiellement de la prononciation recherchée de la noblesse et de la haute bourgeoisie parisienne du XVII^e siècle » (Morin, 2002, p. 52).

Ces usages parisiens se sont répandus depuis Paris vers les centres urbains, surtout dans les régions du nord. Ainsi, cette variété a fini par remplacer petit à petit les patois. Les colons possédaient des compétences linguistiques différentes selon leurs régions et leur appartenance à une certaine classe sociale. Beaucoup d'entre eux étaient d'origine urbaine, de sorte qu'ils communiquaient habituellement en francien, bien qu'ils pussent connaître également le patois de leur région.

³ Données de Lortie tirées du livre *The French Language in Canada* de John Hewson

⁴ Les premiers chiffres correspondent aux études de Masicotte et les deuxièmes à A. Godbout. Vid. *The French Language in Canada* de John Hewson

Le français, amené au Canada comme une langue colonisatrice, possédait ainsi autant des variantes que des colons y sont arrivés. Peu à peu, toutes ces variétés se sont fondues en une seule norme. Ce phénomène reçoit le nom de « melting pot » (Hewson, 2000). Les colons se voient obligés à adopter une langue qui puisse être comprise par tous, de sorte que l'homogénéisation de la langue se produit plus rapidement qu'à la mère patrie, la France.

D'après Brunot (1967), il est très probable que les premiers colons, et même leurs descendants, aient gardé pendant très longtemps leurs variétés initiales, les patois. Cela expliquerait la grande quantité des traits linguistiques qui ont survécu jusqu'à nos jours en franco-qubécois.

Les parlers provinciaux, les patois de la langue d'oïl émigrèrent donc de France au Canada avec nos ancêtres, ils y furent parlés, et durent exercer sur notre langage une action dont on constate encore aujourd'hui les effets. (Brunot, 1967, p. 1057)

Brunot est aussi d'accord avec le phénomène de l'homogénéisation. Il affirme que, bien qu'il soit impossible de donner une date précise pour ce processus, cette évolution était déjà accomplie en grande partie dès le XVIII^e siècle.

Quels ont été les facteurs qui ont favorisé le développement de la langue avec une unité relative ?

D'abord, comme nous l'avons déjà expliqué, le facteur principal a été l'origine des colons. Il y avait une prédominance claire des colons francisants, ce qui a favorisé la création d'un groupe homogène. Ensuite, il faut souligner aussi l'importance de la vie religieuse dans la colonie. La plupart des services étaient faits en cette variété. Ainsi, les patoisants étaient obligés à écouter les sermons et les autres pratiques religieuses en francien, ce qui a favorisé l'expansion de cette variété dans tous les groupes de locuteurs.

Cependant, nous ne pouvons pas parler du rôle de l'enseignement dans ce cas, car au début, il n'y avait aucun système d'instruction. Les premières écoles furent établies par les Jésuites en 1635 et elles ouvraient ses portes aux fils des colons. Partout, c'étaient les Ursulines qui, à partir de 1636, ont commencé à donner une éducation élémentaire aux filles. Cependant, nous pouvons constater que l'école n'a pas joué un grand rôle dans

l'unification de la langue française et qu'elle s'est produite essentiellement dans les foyers.⁵

Le passage du temps et les différents évènements historiques vécus en France et au Canada sont la raison principale par laquelle la même langue a évolué différemment dans chaque territoire. Le fait qu'au Québec la langue garde un caractère archaïque par rapport au français de référence (celui de la France) est conséquence des évènements qui se sont produits en France pendant la Révolution de 1789. À partir de ce moment, la norme linguistique a changé, donnant lieu au remplacement de la norme de l'aristocratie par la norme des classes sociales inférieures (Hewson, 2000).

Il faut tenir compte aussi du fait que, comme conséquence de la guerre de Sept Ans et de la signature du Traité du Paris en 1763, la France perd la plupart de ses colonies en Amérique du Nord et qu'elles sont cédées à l'Angleterre. Cela produit le choc entre les locuteurs de français et d'anglais au Québec, ce qui laissera une trace très importante dans la langue française.

4. Traits spécifiques du français québécois

Comme nous avons pu constater, le français québécois garde des traits très particuliers à conséquence des variétés du français qui ont amené les colons et de la cohabitation avec d'autres langues. Dans ce chapitre, nous allons exposer les traits linguistiques les plus remarquables dans les niveaux phonétique, lexical et grammatical.

4.1. Traits phonétiques

Concernant la prononciation, le français québécois a conservé beaucoup de traits du « bel usage », c'est-à-dire, du français de l'aristocratie et des hautes sphères, ce qui est étroitement lié avec la provenance tant géographique que sociale des colons, comme on a exposé dans le chapitre précédent.

⁵ Vid. *Histoire du français au Québec : l'implantation du français au Canada*
http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s1_Nlle-France.htm#4.3_Les causes de lunification linguistique

En outre, nous pouvons trouver aussi quelques traits provenant du français populaire et, spécialement, nous pouvons observer une forte influence du français de la Normandie.

Comme conséquence de la Révolution de 1789 en France et du changement de la norme linguistique, il y a aujourd’hui beaucoup de différences par rapport au français québécois. Nous pouvons trouver des évolutions convergentes, des évolutions divergentes et quelques conservations dans la prononciation (Morin, 2002).

4.1.1. Évolutions convergentes

Le terme « évolution convergente » fait référence aux traits phonétiques qui ont subi la même évolution en France et au Québec. Quelques évolutions de ce type sont la neutralisation de l’opposition de [o] et [ɔ] en final de mot (*numéro*, *galop*) ou la disparition de la durée des voyelles [i], [y], [u] et [e] en final de mot (*vu – vue*, *André – Andrée*).

4.1.2. Évolutions divergentes

D’autre part, les évolutions divergentes sont celles qui se produisent différemment après la colonisation. Nous ferons la distinction entre les variantes vocaliques et les variantes consonantiques les plus importantes :

Variantes vocaliques :

- Les voyelles hautes fermées [i], [y], [u] s’ouvrent en [ɪ], [ʏ], [ʊ] : *jupe* [ʒyp], *pipe* [pip], *tout* [tot].

Quand ces mêmes voyelles apparaissent entre deux consonnes sourdes, elles tendent à s’assourdir : *député* [dep̚t̚], *écouter* [ek̚t̚].

- Il y a aussi une tendance à diphonguer les voyelles longues ouvertes ou semi-ouvertes en syllabe accentuée. Les voyelles antérieures tendent à devenir [i],

tandis que les postérieures tendent à devenir [u], de sorte qu'on peut écouter /paur/ pour *part*.

- En français québécois, on maintient encore aujourd’hui l’allongement des voyelles marquées par un circonflexe. L’accent circonflexe trouve son origine dans la chute d’un son consonantique, le plus fréquemment un « s » (*hostel* > *hôtel*). Au début cela était marqué dans la réalisation orale au moyen d’un son aspiré qui a donné lieu, peu à peu, à l’allongement de la voyelle. En France, ce trait s’est perdu, bien qu’au Québec il existe encore.
- Au Québec on a conservé aussi la distinction entre la voyelle ouverte antérieure [a] et la voyelle ouverte postérieure [ɑ], bien que cette distinction se soit perdue en France. Ainsi, on fera la distinction entre *patte* et *pâte*. La voyelle postérieure est prononcée souvent à la fin de mots finis par -as, -at, -ois ou -ar comme *chat* [ʃɑ], *mois* [mwa] ou *char* [ʃɑʁ]. Parfois, elle peut être accompagnée aussi d’une diphtongaison, comme nous avons déjà vu.
- Cette voyelle postérieure [ɑ] peut se confondre parfois avec le son [ɔ] dans certains mots comme *part – port* ou *tard – tort*.
- En français québécois il existe aussi une tendance à ouvrir la voyelle finale [ɛ] en [a] en finale de mot, comme dans les désinences -et, -ais ou -ait : *j'étais* peut être prononcé *j'éta*. Ce trait est, néanmoins, considéré comme populaire, donc il n'est pas accepté par l'usage standard.

Parfois, cette ouverture peut se produire aussi devant /l/. Ainsi, les pronoms personnels féminins de la troisième personne - *elle* et *elles-* peuvent être prononcées *alle*. En plus, la consonne liquide tend à disparaître, de sorte que *alle* devient *a*. On utilise *a* devant un verbe commençant par consonne et *alle* devant un verbe commençant par voyelle. Le *Glossaire du parler français au Canada* (1968, p. 16) nous propose l'exemple suivant : « Si a peuvent arriver, une bonne fois ! ».

- En franco-québécois il est très caractéristique aussi la chute des voyelles en position interconsonantique, car « l’énergie articulatoire dans les mots et les

groupes de mots de plusieurs syllabes porte sur la première et la dernière syllabe au détriment des syllabes intermédiaires [...] » (Martel & Cajolet-Laganière, 1996, p. 90). Ainsi, nous pouvons écouter *or(e)iller*, *prof(e)sseur* ou *r(e)garder*. En France, nous pouvons trouver aussi ce phénomène, surtout quand le rythme de la production est rapide, mais il est encore plus fréquent au Canada en général et au Québec en particulier. Un des mots les plus caractéristiques du français québécois est *asteure*, qui provient de la forme *à cette heure* et qui a subi ce processus de réduction.

- Au Québec, nous pouvons différencier aussi la réalisation des groupes /un/ et /in/, comme dans *lundi*, *brun*, *brin*, *fin*, etc. Cette opposition ne se conserve pas aujourd’hui en France, où la réalisation /in/ s’est généralisée.

Variantes consonantiques :

- Un des traits phonétiques les plus remarquables en français québécois est la palatalisation des dentales occlusives /t/ et /d/ devant les semi-voyelles [ɥ] et [j]. Ce changement du point d’articulation produit la réalisation des fricatives [tʃ] et [dʒ]. Ces fricatives peuvent se confondre avec les consonnes palatales occlusives [k] et [g], de sorte que *diable* peut être prononcé [dʒabl] ou même [gjabl] et *tiens* [tʃjɛ̃] ou [kjɛ̃]. Ce phénomène est, cependant, de moins en moins réalisé, bien que nous puissions le trouver encore dans les zones rurales et surtout chez les locuteurs âgés.
- Le phénomène d’assibilation de ces mêmes consonnes dentales occlusives /t/ et /d/ devant [y], [i], [j] et [ɥ] est fréquent en français québécois, bien qu’il soit bizarre en français acadien. Cela produit la réalisation des affriquées [tʂ] et [dʐ] dans des mots comme *tu* [tʂy] ou *dis* [dʐi]. Ce trait, au contraire que la palatalisation est un trait généralisé.
- Il existe une tendance à réduire, ou même supprimer, les consonnes finales ou en position intérieure. Ainsi, les consonnes liquides /r/ et /l/ disparaissent normalement après une consonne occlusive : *quatre* [kat], *table* [tab], *règle* [reg],

quelque [kɛk], etc. Également, /l/ tend à disparaître entre voyelles, donc l'expression « à la maison » devient « à maison » (Hewson, 2000).

La chute de /r/ en final de mot était un phénomène historique en français. En France, ce /r/ s'est réintroduit au XVIIe siècle, tandis qu'en français québécois ce trait a survécu dans la plupart des mots : *sur* [sy]. Dans le syntagme suivant, proposée par Hewson (2000), nous pouvons voir les deux phénomènes dont nous venons de parler : « sur la table » sera prononcé *su 'a tab'*.

4.1.3. Conservations dans la prononciation

Le français québécois se caractérise aussi, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, par une grande quantité de traits phonétiques conservés du « bel usage » et par des traits régionaux, tout en rapport avec la langue parlée par les colons. Dans cette partie, nous étudierons les plus importantes.

- Le son [ɛ] tend à s'ouvrir en [a] devant /r/. Ce trait était un phénomène populaire à la base, bien qu'il ait fini par disparaître en français standard de France : *perdu* [pɑʁdy], *personne* [parson], *ferme* [farm], etc.
- La graphie « oi » peut être réalisée de deux façons à l'oral. D'une part, nous pouvons trouver la réalisation [wa], comme en français de référence, qui provient du changement de la norme linguistique à partir de la Révolution de 1789 par influence des milieux populaires. Cependant, au Québec nous pouvons trouver aussi la réalisation [wɛ], provenant du « bel usage », de la variété prestigieuse avant la Révolution, celle parlée par les hautes sphères. *Moi* peut être prononcé soit [mwa] soit [mwe].
- Le /d/ final a toujours eu la tendance à s'assourdir en /t/. Bien qu'en France finalement le son final a fini par disparaître, au Québec nous pouvons encore écouter la consonne sourde : *froid* [fret], *droit* [dret]. Cette conservation du /t/ final est un trait régional des colons provenant de l'ouest de la France.

Dans cette catégorie nous devons parler du mot *icitte*, dérivé de l'adverbe *ici*. Dans ce cas, la consonne finale n'est pas étymologique. Les explications que l'on

accorde à cette réalisation est « le résultat d'une hypercorrection, sur le modèle de mots tels que lit ou nuit » (Thibault, 2009) qui s'est maintenue en francoquébécois.

4.2. Le lexique

En ce qui concerne le domaine lexical, nous pouvons affirmer que le français québécois est une variété très riche, car il a hérité beaucoup des mots des parlers régionaux. Il faut souligner aussi le caractère archaïque de la langue grâce à la grande quantité des mots qui ont survécu au Québec et que, cependant, se sont perdus en France avec le passage du temps. En plus, la cohabitation avec les langues amérindiennes a laissé beaucoup de traces dans le lexique, ainsi que la cohabitation avec la langue anglaise dès la conquête du Canada par les Britanniques. Nous pouvons dire que le français québécois possède, d'un côté, un aspect conservateur, mais, à la fois, il a développé aussi un aspect innovateur.

Dans ce chapitre, nous ferons une classification du lexique en fonction de la nature des mots : archaïsmes et dialectalismes, amérindianismes, anglicismes et néologismes.

4.2.1. Archaïsmes et dialectalismes

Un « dialectalisme » est un mot provenant d'un dialecte. Dans le cas du français québécois, ces dialectalismes trouvent leur origine dans la provenance des colons de l'ouest de la France.

D'autre part, le terme « archaïsme » fait référence aux mots qui appartenaient au français dit normatif du XVII^e et XVIII^e siècle et qui sont devenus archaïques en français standard de France. La perte de ces mots en France est conséquence des changements culturels qui se sont produits à partir de la Révolution française et qui n'ont pas affecté le Canada, de sorte qu'ils se sont conservés en français québécois.

Au Québec on a conservé beaucoup de termes de mesure archaïques comme *mille*, *pouce*, *pinte* ou *arpent*, alors qu'en France ces termes ont été remplacés en 1790 par les termes du système métrique suggérés par l'Académie des Sciences. Cela ne veut pas dire

qu'aujourd'hui les Québécois n'utilisent pas les nouvelles mesures, mais les anciens termes sont restés pendant très longtemps dans la langue courante de la population.

De la même façon, en franco-qubécois quelques termes liés au système quasi féodal de l'Ancien Régime ont survécu par la même raison, c'est-à-dire, par le changement social qui a mené la Révolution.

Le fait d'appeler les repas *déjeuner*, *dîner* et *souper* au lieu de *petit-déjeuner*, *déjeuner* et *dîner* comme en France aujourd'hui provient de cette époque.

Nous réalisons ensuite une énumération de quelques termes ou expressions qui continuent à s'utiliser encore habituellement : *menterie* (mensonge léger), *garde-robe* (grand placard servant surtout au rangement de vêtements), *avoir de la misère* (avoir mal), *à cause que* (parce que), *asteure* (maintenant), *s'assire* (s'assoir), *autant comme* (autant que), *bascule* (balance de pesée), etc.⁶

Également, dans les milieux populaires, nous pouvons vérifier encore l'utilisation de quelques adjectifs épicènes au lieu de sa forme analogique pour le féminin : *une grand porte*.

4.2.2. Amérindianismes

Un amérindianisme est un mot emprunté aux langues amérindiennes, parmi lesquelles *huron*, *micmac*, *cri*, *ojibwé*, *innu*, etc. Depuis l'arrivée des colons français en Nouvelle-France, le contact avec les peuples autochtones fut inévitable et nécessaire pour réussir à survivre dans un territoire méconnu par les Européens.

Ce territoire se caractérisait par un climat complètement différent et, comme conséquence, par une faune et une flore particulière. Ainsi, les amérindianismes que l'on conserve aujourd'hui sont surtout des termes de ce domaine. La plus grande partie, mais non exclusivement, provient des termes de la famille algonquienne : *carcajou* (raton

⁶ Exemples tirés du livre *Le grand glossaire des archaïsmes, régionalismes et autres populismes venus de France*, de Jean Forest (2013) et de la *Base de données lexicographiques panfrancophone* en <http://www.bdlp.org/accueil.asp?base=QU>

laveur - en ajoutant postérieurement la signification de blaireau -), *caribou* (renne d'Amérique), *ouananiche* (saumon d'eau douce), *atoca* (canneberge), etc.⁷

Le propre mot du pays, Canada, provient du mot huron et iroquois *kanata*, signifiant « village ». C'était Jacques Cartier le premier à l'utiliser en 1534, croyant qu'il s'agissait du nom du territoire et non d'un simple village ou bourgade⁸.

Également, on a emprunté des mots d'artefacts indiens ou de vêtements comme *mocassin*, provenant de l'alonquien et emprunté non seulement au français québécois, mais aussi à l'anglais et au français de référence.

4.2.3. Anglicismes

Selon le dictionnaire *Petit Robert* (2016), un anglicisme est une « locution propre à la langue anglaise » ou un « emprunt à l'anglais ». L'emprunt de mots à la langue anglaise est un phénomène très connu non seulement dans la langue française, mais aussi dans d'autres langues. Cependant, ces emprunts ont une origine très ancienne au Québec : les premiers contacts avec les Britanniques dès le XVIIIe siècle.

Le contact entre les langues provoque l'échange inévitable de traits linguistiques, surtout des traits lexicaux et phonétiques. Concernant le domaine lexical, il faut dire que nous pouvons trouver d'anglicismes qui se reconnaissent très facilement, car ils ont été adoptés avec la même graphie et la même prononciation sous le nom de *anglicismes non déguisés*. Néanmoins, le français a adopté une grande quantité de mots anglais adaptés tant à la graphie qu'à la prononciation, ce que l'on connaît comme *anglicismes déguisés*. En outre, nous pouvons trouver aussi beaucoup *d'anglicismes de sens*, c'est-à-dire, des mots ou des expressions françaises qui suivent le patron anglais au moyen de calques sans être vraiment des emprunts directs.

Les causes principales de l'emprunt massif de termes anglais par le français québécois ont été l'industrialisation et les mariages mixtes. D'un côté, l'industrialisation

⁷ Vid. *Sociolinguistique : Les amérindianismes*

http://uoh.concordia.ca/sociolinguistique/m/module3/co/module3_78.html (consulté le 20 mai 2018)

⁸ Vid. *Gouvernement du Canada : origines du nom Canada*.

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/origines-nom-canada.html> (consulté le 15 mai 2018)

du continent américain a eu lieu après la perte des colonies de la France, de sorte que le français québécois a adopté des termes directement de l'anglais des États-Unis sans savoir qu'en France ces éléments nouveaux avaient déjà un terme propre en français. De la même manière, les mariages mixtes ont été très fréquents, de sorte qu'il n'était pas rare de trouver des familles bilingues. Cette situation de contact fréquent de deux langues favorise l'échange constant de mots et des interférences (Hewson, 2000).

L'utilisation d'anglicismes non déguisés est fréquente surtout à Montréal, où la communauté anglophone a une grande importance. Parmi les termes les plus utilisés, nous pouvons trouver *fun*, par exemple dans l'expression *c'était le fun* pour dire que quelque chose a été amusante, ou d'autres termes comme *shot* au lieu de *shooter*, comme on dirait en France. L'adverbe anglais *anyway* est utilisé aussi très souvent pour remplacer la locution adverbiale *de toute façon*.

Au contraire, comme nous avons dit, il n'est pas rare de trouver des anglicismes déguisés. Ce type d'anglicismes est parfois difficile à reconnaître, car ils ont adopté une forme française suivant les règles de composition de mots en français. Ainsi, *canne* (boîte à conserves) et *badloque* (malchance, infortune) proviennent des mots anglais *can* et *bad luck*. Comme nous avons dit, un mot emprunté peut suivre les règles françaises de dérivation, parmi lesquelles la plus fréquente est l'ajout de la désinence -er pour former des verbes : *backer* ou *baquer*, provenant de la particule anglaise *back*, signifie reculer ou revenir en arrière.⁹

En outre, il y a beaucoup d'expressions qui suivent le patron anglais, ce que l'on appelle les calques. Un calque est une structure copiée d'une autre langue, mais sans emprunter directement le mot. Ainsi, au Québec on dit plutôt *année académique* (*academic year*) au lieu d'année scolaire ou *pâte à dents* (*tooth paste*) au lieu de *dentifrice*. D'autres expressions populaires sont *sauver de l'argent* (épargner), *patate* (pomme de terre) ou *arriver en temps* (arriver à temps).

Après le mouvement de réaffirmation de la langue et la culture québécoise qui a eu lieu pendant les années 1960 au Québec, les anglicismes ont commencé à être perçus d'une manière négative, car l'utilisation de ces mots était contraire au mouvement et

⁹ Exemples tirés du *Dictionnaire québécois*, <http://www.dictionnaire-quebecois.com/index.html>

remarquait la supériorité de la langue anglaise. Ainsi, leur utilisation dans le langage familier est courante, mais dans un langage plus soutenu, on a choisi de les éviter.

Il s'agit là d'une stratégie de différenciation linguistique dans une région de langues fortement en contact. [...] Le vocabulaire du français québécois a toutefois été très marqué par les emprunts à l'anglais. Aussi, les anglicismes sont-ils effectivement très nombreux dans le langage familier et dans la langue parlée. Mais, depuis quelques décennies, on a fait au Québec une chasse effrénée aux anglicismes (Martel & Cajolet-Laganière, 1996, p. 110).

Comme réponse à l'utilisation d'anglicismes, on a créé au Québec de nouveaux termes en français afin de ne pas utiliser certains anglicismes. Il s'agit de termes qui existent seulement en franco-qubécois, car en France on utilise leurs anglicismes équivalents. Ainsi, on dirait *vivoir* au lieu de *living rom*, *fin de semaine* au lieu de *week-end* ou *traversier* pour *ferry*.

4.2.4. Néologismes

La *Dictionnaire Larousse* définit un néologisme comme « tout mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue ou toute acceptation nouvelle donnée à un mot ou à une expression qui existaient déjà dans la langue »¹⁰.

Au Québec, on a dû créer de nouveaux mots pour nommer des choses ou des situations qui n'existaient pas en France. Ces néologismes servent à décrire le milieu dans lequel les colons vivaient et leur création se remonte à environ 1760. Voici quelques exemples : *cabane à sucre* (maisonnette où on fabrique le sucre d'érable), *érablière* (peuplement d'érables), *poudrerie* (neige sèche et fine que le vent soulève en tourbillons), *carriole* (traîneau d'hiver sur patins bas), *catalogne* (couverture de lit fait au métier par les Canadiennes), *banc de neige* (amas de neige formé par le vent), etc.

¹⁰ Vid. *Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/n%C3%A9ologisme/54201?q=n%C3%A9ologisme#53842> (consulté le 15 juin 2018)

4.3. Le niveau grammatical

Depuis l'homogénéisation de la langue au XVIII^e siècle, la syntaxe et la morphologie n'ont pas subi de grands changements en français québécois. Cependant, les règles grammaticales au Québec ne sont pas aussi strictes qu'en France, de sorte que la syntaxe est un peu plus souple. Ainsi, nous pouvons dire que la langue standard québécoise conserve encore quelques traits du langage populaire. Entre les traits populaires les plus remarquables, nous pouvons en trouver les suivants :

- La fausse liaison au moyen de la lettre /z/ dans certaines phrases : *Donnez-moi-z-en.*
- Le changement de position des pronoms dans les phrases négatives et impératives : *Ne parlez-moi-z-en pas* au lieu de *ne m'en parlez pas.*
- L'usage de la forme pluriel avec des noms qui n'existent qu'en singulier dans le langage standard : *des pantalons.* Ce trait trouve son origine dans les milieux populaires de France.
- La régularisation des verbes irréguliers : *je mours* (je meurs), *il mort* (il meurt), *il a mouru* (il est mort). Il s'agit également d'un trait populaire de France.

Comme nous avons vu en parlant des anglicismes lexicaux, la langue anglaise a influencé également le domaine grammatical. Dans ce domaine, nous pouvons trouver une grande quantité de calques formels, mais aussi sémantiques. En suivant le modèle anglais, il n'est pas bizarre de placer la préposition à la fin de la phrase au lieu d'au début du syntagme : *l'homme que j'ai parlé avec.*

En plus, la langue française québécoise suit le modèle anglais concernant l'utilisation des majuscules et de la ponctuation. Au Québec nous écrirons *la Reine Elizabeth* au lieu de *la reine Elizabeth*, comme nous ferions en France. En outre, nous écrirons aussi les abréviations à la manière anglaise : *ave.* au lieu de *av.* pour *avenue.*

5. Le statut administratif et social du français au Québec

Le Québec a vécu diverses époques à conséquence des évènements historiques. Dû à cela, la langue française a joui d'un statut tant social qu'administratif différent. Dans

ce chapitre, nous considérons la situation du français au Canada avant et après la conquête anglaise et nous parlerons aussi d'un des mouvements les plus importants de la langue et de la culture québécoise afin de comprendre sa situation dans l'actualité.

5.1. Le statut social du français avant et après la conquête anglaise

L'arrivée des colons français en Nouvelle-France est le point de départ de l'expansion de la langue française dans le continent américain. Avec le temps, le français commence à devenir la langue courante du territoire et les habitants commencent à adopter une nouvelle identité. « À la fin du Régime français, leur identité les oppose nettement aux Français » (Georgeault & Plourde, 2000, p. 44).

À ce moment-là, la France participait dans une série de guerres, parmi lesquelles la guerre de Sept Ans, qui affaiblissaient la nation petit à petit. Cela a favorisé la cession du Canada à la Grand Bretagne en 1763. Cet évènement marquera un avant et un après dans le statut du français et aussi dans la vision des étrangers sur la langue.

Avant la conquête anglaise, la langue française avait déjà une certaine homogénéité. Cette unification linguistique s'est produite avant même qu'en France. Ainsi, un grand nombre de voyageurs ont fait des jugements positifs sur la langue parlée au Canada¹¹.

Simon Denys a dit en 1651 : « *Sunt urbani mores ; non inconcinnus gallicae linguae viget usus* », c'est-à-dire, « Les mœurs sont polies ; la langue française y est parlée avec élégance ».

Peu après, en 1753, Bacqueville de la Potherie a dit : « On parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les Provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes ».

Également, en 1774, c'est Pierre-François-Xavier de Charlevoix qui a commenté « [...] nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent ».

¹¹ Vid. *Linguistiquement correct : un pavé dans la mare*

<http://linguistiquement-correct.blogspot.com.es/2011/03/un-pave-dans-la-mare.html> (consulté le 26 mai 2018)

Cependant, avec la conquête des Britanniques, une grande partie des colons (surtout des classes supérieures) ont décidé de rentrer en France. Nous pouvons constater qu'au début, pendant les premières années après la conquête, les anglophones étaient obligés de communiquer en français avec les francophones, car ce dernier groupe constituait la majorité de la population. Les journaux étaient aussi bilingues. Cependant, la situation a commencé à changer très tôt et les anglophones ont commencé à essayer d'angliciser le pays. Finalement, les Canadiens français, même s'ils conformaient la majorité de la population, n'avaient pas une place favorisée dans la société, de sorte qu'ils ont dû partir vers la campagne et ils se sont réunis autour des paroisses afin de conserver leurs moeurs et leur langue.

Il s'agit d'une période marquée par l'analphabétisme des francophones, de sorte que le français se transmettait oralement. « Ils [les francophones] se retrouvaient au bas de l'échelle sociale, dans un milieu de travail dominé par les anglophones » (Georgeault & Plourde, 2000, p. 107).

Après la conquête, la vision des étrangers sur la langue française a changé complètement. Il s'agit maintenant des commentaires négatifs et on classe le français même comme un patois.

Au début du XIXe siècle, John Lambert a dit¹² :

The Canadians have had the character of speaking the purest French; but I question whether they deserve it at the present day. Previous to the conquest of the country by the English, the inhabitants are said to have spoken as pure and correct French as in old France: since then they have adopted many anglicisms in their language, and have also several antiquated phrases, which may probably have arisen out of their intercourse with the new settlers.

De la même façon, Théodore Pavie a affirmé en 1829¹³ :

Ils parlent un vieux français peu élégant ; leur prononciation épaisse, dénuée d'accentuation [...]. En causant avec eux on s'aperçoit bien vite qu'ils ont été séparés de nous avant l'époque où tout le monde en France s'est mis à écrire et à discuter.

¹² Vid. *Linguistiquement correct : un pavé dans la mare* <http://linguistiquement-correct.blogspot.com.es/2011/03/un-pave-dans-la-mare.html> (consulté le 26 mai 2018)

¹³ Vid. *Révision CAPES Tunisie*, <http://capesfrancais.blogspot.com.es/> (consulté le 26 mai 2018)

En 1919, Omer Héroux commente³ :

On me l'avait bien dit que ces Canadiens français ne parlent qu'un patois. Figurez-vous que cet après-midi même, et au département de l'Instruction publique s'il vous plaît, je n'ai pu me faire comprendre en français !

Ce qui s'est passé est que le français du Canada a suivi son propre chemin en conservant des traits régionaux et en empruntant une grande quantité de traits linguistiques à l'anglais sans connaître les changements qu'a subi le français en France après la Révolution de 1789. Il ne s'agit pas d'une dégradation de la langue dans l'ancienne colonie, mais d'un écart entre les variétés parlées à Paris et au Québec.

Ces jugements négatifs ont mené à une situation d'insécurité linguistique chez les Québécois pendant très longtemps. Ce n'est qu'en 1867 que la langue française aura finalement un statut politique et juridique. Partout, il ne s'agit pas vraiment d'une situation d'égalité avec l'anglais, car la langue française perd son ancien prestige. Les emplois et les écoles favorisent les anglophones.

Après avoir eu honte de leur langue, car on la considérait un « French Canadian Patois », les francophones commencent à prendre conscience de leur situation d'infériorité au niveau économique et social et mènent à terme une bataille contre l'assimilation anglaise, ce que l'on va connaître sous le nom de *Révolution tranquille*.

5.2. La Révolution tranquille

Les francophones de l'Amérique du Nord constituaient la minorité linguistique face aux autres communautés. La langue française était menacée par l'anglais, de sorte que les francophones ont décidé de prendre des mesures pour faire du français une langue avec un statut social et administratif juste. Les gens commencent à se mobiliser afin d'être respectés et ils placent la langue française au centre de ce mouvement d'affirmation et de revendication.

La Révolution tranquille est un mouvement décisif pour le Québec. Elle commence vers les années 1960 et elle donne lieu aux réformes politiques, sociales, économiques, culturelles, etc. L'arrivée au pouvoir du Parti libéral favorise aussi ces changements.

Dans le domaine culturel, un grand nombre d'artistes participent dans ce mouvement et adoptent le joual pour revendiquer leur origine et pour demander leurs droits en tant que francophones. Le joual (graphie de la prononciation défectueuse de *cheval*) est la langue des milieux populaires urbains, surtout de Montréal. Il s'agit d'une « langue détériorée qui reflète l'infériorité économique du Canadien français » (Diego, 2010, p. 161). Elle se caractérise par être transcrit avec une graphie défectueuse, comme son propre nom, en imitant la réalisation orale. C'est une variété qui se simplifie à tous les niveaux linguistiques et qui introduit une quantité énorme de mots et d'expressions populaires du Québec de façon spontanée.

Les Québécois apprennent à aimer leur langue et le joual commence à être normalisé. L'introduction du joual dans le monde littéraire a été nécessaire pour l'affirmation du peuple québécois, car il s'agit de son moyen d'expression et de son identité.

La Révolution tranquille a valorisé la variété linguistique des Québécois et a favorisé aussi l'affirmation de leur identité en tant que communauté. Les nouvelles générations, afin de prendre distance des autres francophones du pays, ont laissé le terme de « Canadiens français » et ont choisi de se nommer « Québécois ».

Ce mouvement va de pair avec les changements qui se sont produits à niveau administratif. Nous parlerons de cela dans le chapitre suivant.

5.3. Le statut administratif du français

Comme nous avons dit, le statut administratif du français au Québec n'est pas le même dans chaque période de l'histoire. De manière générale, nous pouvons distinguer quatre moments où le français a joui d'un statut différent : langue avec un statut officiel (1608-1760), langue sans statut (1760-1850), langue avec un statut compromis (1850-1960) et langue avec un statut officiel (1960-2000) (Georgeault & Plourde, 2000).

La première période se correspond avec l'arrivée des Français en Nouvelle-France et à leur prédominance dans le territoire. Le français était la langue courante de communication de la population et aussi la langue juridique. Cependant, le changement du statut du français coïncide avec la cession des colonies françaises à la Grande-Bretagne avec la signature du Traité de Paris en 1763. Dans cette période, comme nous avons

exposé dans le chapitre précédent, la langue française n'avait aucun statut officiel, car les tentatives d'anglicisation ont réussi à s'imposer. Ainsi, l'anglais est devenu donc la langue de l'administration.

C'est en 1774 que l'on rédige l'Acte du Québec, qui « [...] ne contenait aucune disposition linguistique, mais de façon implicite, les Canadiens de langue française se voyaient accorder par l'article 8 le droit d'utiliser le français dans la pratique de leur religion et dans les cours de justice pour les affaires civiles »¹⁴.

Il faut attendre jusqu'à 1867 pour que le statut du français commence à changer au Canada. Ensuite, nous pouvons consulter un des articles les plus importants de la Loi constitutionnelle de 1867¹⁵, une des lois majeures de la Constitution du Canada :

(Art. 133) Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais, dans la rédaction des registres, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. En outre, dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux du Canada établis sous l'autorité de la présente loi, ou émanant de ces tribunaux, et devant les tribunaux de Québec, ou émanant de ces derniers, il pourra être fait usage de l'une ou l'autre de ces langues.

Cependant, au Québec particulièrement, les premières lois linguistiques commencent à s'adopter à partir de 1969, comme conséquence de la Révolution tranquille et de la réussite de la part des Québécois d'implanter un bilinguisme stable dans leur province. Il faut souligner la Loi 22, Loi sur la langue officielle, adoptée par l'Assemblée Nationale le 19 juillet 1964, qui fait du français la langue de l'administration et des services de même que la langue du travail¹⁶.

Quelques années plus tard, en 1977, La Charte de la langue française, ou Loi 101, fait du français la langue officielle et la langue normale et habituelle de toutes les activités publiques¹⁷ :

¹⁴ Vid. *Acte de Québec*.

http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cndconst_ActedeQuebec_1774.htm (consulté le 16 juin 2018)

¹⁵ Vid. *Les dispositions linguistiques de la Constitution canadienne*.

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cndconst67.htm> (consulté le 16 juin 2018)

¹⁶ Vid. *Encyclopédie canadienne : Loi 22*.

<https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/loi-22/> (consulté le 16 juin 2018)

¹⁷ Vid. *Charte de la langue française 1977*.

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/quebecchartetitre1.htm> (consulté le 16 juin 2018)

(Art. 1) Le français est la langue officielle du Québec

(Art. 2) Toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec.

(Art. 3) En assemblée délibérante, toute personne a le droit de s'exprimer en français.

(Art. 4) Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français.

(Art. 5) Les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français.

(Art. 6) Toute personne admissible à l'enseignement au Québec a droit de recevoir cet enseignement en français.

L'adoption de la Charte de la langue française a eu des conséquences importantes sur la société :

Entre autres, elle a redonné au Québec son visage français et aux francophones la place qui leur revient dans l'économie : elle a donné à tous les Québécois le droit de travailler et d'être servis en français ; elle a suscité un nouveau type de relations entre francophones et anglophones : elle a amené les allophones à fréquenter l'école de langue française et à s'intégrer davantage à la communauté francophone (Georgeault & Plourde, 2000, p. 294).

Cette loi a réussi alors à obtenir deux objectifs : promouvoir le statut socio-économique du français et valoriser socialement la langue française au Québec (Martel & Cajolet-Laganière, 1996).

À partir d'ici, nous pouvons dire que le statut du français au Québec, tant administratif que social, a été stable. Des nombreuses lois se sont adoptées afin d'assurer la place de la langue française dans la province, dont la Loi C-72, adoptée en 1988, « qui élargit le pouvoir d'intervention du gouvernement fédéral en vue de favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne » (Georgeault & Plourde, 2000, p. 297).

5.4. La situation du français dans l'actualité

Bien que le français québécois ait été dévalorisé pendant très longtemps et qu'il ait même été perçu même comme une variété régionale, à partir de 1986, le linguiste Franz Joseph Haussman suggère de le considérer comme une « variante nationale du Québec ».

Le parler québécois « correct » ou standard est marqué par les médias, tels que Radio Canada. Le linguiste Jean-Denis Gendron, de sa part, affirme que la variété de référence est celle de la nouvelle classe moyenne et qu'il s'agit « d'un moyen terme entre le modèle européen et le vieux modèle québécois » (Martel & Cajolet-Laganière, 1996, p. 89).

Malgré l'effort réalisé par la Révolution tranquille et par toutes les lois menées à terme en faveur de la langue française, l'avenir du français au Québec n'est pas assuré, car l'intégration des nouvelles techniques de l'information et de la communication favorise l'utilisation de l'anglais. Cela est la raison par laquelle le français québécois se trouve à nouveau dans une situation d'insécurité.

Pour éviter cette situation, la littérature et les autres arts luttent constamment pour se faire connaître internationalement et pour être reconnues, en même temps que les Québécois affirment leur identité en utilisant la langue française comme un instrument sociologique.

De façon générale, nous pouvons affirmer aussi que le Québec est en train de souffrir l'effet de la « montréalisation » dans tous les domaines ; c'est-à-dire, la norme culturelle et linguistique est dictée par les médias, les bureaux d'affaires et les décideurs de Montréal, une ville que par sa taille et son caractère cosmopolite (renforcé par une forte immigration) n'a pas de rivale au Québec¹⁸.

Cependant, selon le recensement de 2011, les francophones de l'île de Montréal ne constituaient que le 49% de la population, ce qui est inquiétant, car la population de la

¹⁸ Vid. *Province de Québec : données démolinguistiques en L'aménagement linguistique dans le monde*
<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Quebec-2demo.htm> (consulté le 15 mai 2018)

ville est de presque deux millions d'habitants¹⁹ face aux 8,3 millions²⁰ d'habitants qui constituent toute la province du Québec.

En plus, la sous-fécondité des francophones et l'immigration, qui adopte normalement l'anglais au lieu du français, sont des facteurs qui jouent contre la langue française. Cela favorise l'adoption de l'anglais comme langue d'usage habituel et l'abandon progressif de la langue française. Il s'agit d'un processus lent qui fait que le français québécois soit de plus en plus vulnérable dans le sol américain. Ainsi, la ville de Montréal est fondamentale pour l'avenir du français au Québec.

¹⁹ Vid. *Ville de Montréal : Montréal en statistiques*.

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=6897%2C67887840&_schema=P_ORTAL (consulté le 18 juin 2018)

²⁰ Vid. *Institut de la statistique du Québec : population du Québec (1971-2017)*.

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/qc_1971-20xx.htm (consulté le 18 juin 2018)

6. Conclusion

Pour terminer ce travail, nous allons résumer les points traités et les conclusions les plus importants que nous pouvons en tirer.

Le Canada est un pays bilingue, et la plupart de la population francophone habite dans la province du Québec. La langue française s'est propagée dans le territoire avec l'arrivée des colons français et à partir de ce moment, elle a dû lutter pour s'imposer et pour devenir la langue courante des habitants.

Au long des années, le français a cohabité avec d'autres langues, ce qui a favorisé l'échange de traits linguistiques. Parmi ces langues, nous pouvons trouver quelques langues amérindiennes (surtout de la famille algonquienne) et l'anglais, qui a été amené par les colons britanniques à partir du XVIIe siècle et qui a réussi à s'imposer grâce à leur conquête au XVIIIe siècle. Tout cela, ensemble avec le caractère archaïque de la langue française par rapport au français de la France, souligne les particularités du français québécois.

Dans cet essai, nous avons pu connaître les traits les plus importants des différents niveaux linguistiques et aussi le statut, tant administratif que social, qui a eu la langue française au Québec au long des années. La langue française a connu des moments compliqués où elle n'avait aucun statut, mais elle a finalement réussi à devenir la seule langue officielle de la province, en grande partie grâce à la Révolution tranquille (1960).

Cependant, le français est toujours en danger à cause du contact direct avec la langue anglaise. Il ne s'agit pas seulement du fait d'être entouré par l'anglais, langue officielle de la majorité des provinces canadiennes et aussi du pays voisin, les États-Unis, mais aussi à la situation de contact permanent des langues dans la ville de Montréal, la ville la plus importante du Québec et celle qui marque la norme linguistique et culturelle.

L'avenir du français au Québec est, donc, incertain. Cela ne dépend pas seulement des francophones, mais aussi des immigrants et de leur choix linguistique dans l'école et dans la vie quotidienne.

7. Bibliographie générale

- ALACAKLI, H. (2004), « L'avenir du français au Québec », in J. Suso López, R. López Carrillo, *Le français face aux défis actuels : histoire, langue et culture : traduction, lexicologie, lexicographie et sémantique*, Vo. II. Granada : Universidad de Granada, p. 163-169.
- BRUNOT, F. (1967), *Histoire de la langue française, des origines à nos jours. T. VIII : Le français hors de France au XVIII^e siècle. 3e partie : Le français hors d'Europe*. Paris, Librairie Armand Colin.
- DIEGO, R. d. (2010), « La langue au Québec » en *Anales de Filología francesa*, 18, p. 155-168.
- FOREST, J. (2013), *Le grand glossaire des archaïsmes, régionalismes et autres populismes venus de France*. Québec, Éditions Triptyque.
- GEORGEAULT, P., & PLOURDE, M. (2000), *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*. Québec, FIDES, Les publications du Québec.
- HEWSON, J. (2000), *The french language in Canada*. Lincom Europa.
- LORBERT, A. (1928), *Le Canada*. Paris, Éditions Pierre Roger.
- MARTEL, P., & CAJOLET-LAGANIÈRE, H. (1996), *Le français québécois: usages, standard et aménagement*. Institut québecois de recherche sur la culture.
- MORIN, Y.-C. (2002), « Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec » en *Révue québécoise de linguistique*, 31, p. 39-78.
- THIBAULT, A. (2009), « Français d'Amérique et créoles / français des Antilles: nouveaux témoignages » en *Revue de linguistique romane*, 73, p. 77-137.
- VAUPOT, S. (2017), « Particularités phonétiques et phonologiques du français parlé en Europe et au Québec » en *Linguistica LVII*, p. 331-342.

Sites web consultés

Histoire du Québec (2012) en <http://histoire-du-quebec.ca/> (consulté en avril 2018)

LECLERC, J. (2017), « L'aménagement linguistique dans le monde » en <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/index.html> (consulté en mai 2018)

Statistique Canada (2018), « Programme du recensement » en <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut> (consulté en mai 2018)

Trésor de la langue française au Québec (2012), « Base de données lexicographiques panfrancophone: Québec » Récupéré sur <http://www.bdlp.org/accueil.asp?base=QU>

Université Concordia, « Cours de sociolinguistique variationniste à travers l'exemple des français de l'Ouest canadien » en http://uoh.concordia.ca/sociolinguistique/m/module3/co/module3_78.html

Dictionnaires

DICTIONNAIRE QUÉBÉCOIS en <http://www.dictionnaire-quebecois.com/> (consulté en juin 2018)

LAROUSSE, « Dictionnaire de français Larousse » en <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais> (consulté en juin 2018)

ROBERT, P. (2016) *Le Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris: Le Robert.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1968), *Glossaire du parler français au Canada*. French & European Publications.